

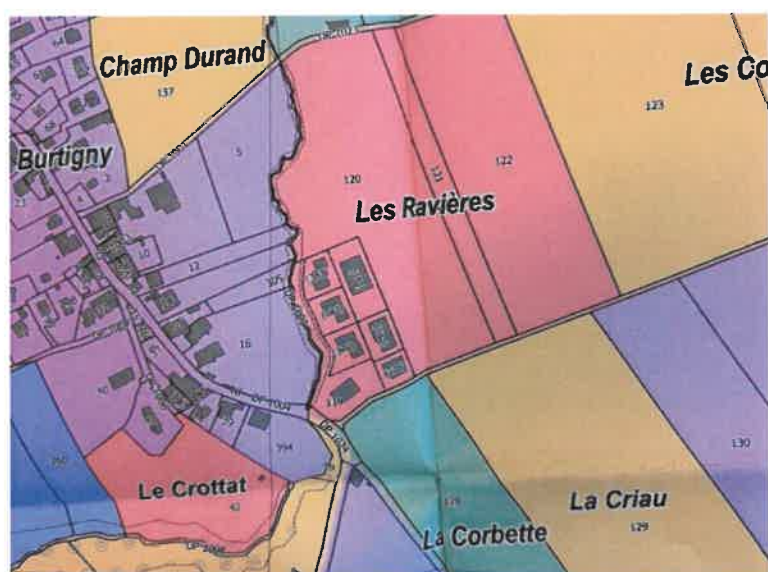


Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 36/2021-2026

Demande de crédit de 107'885 CHF pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle communale No.119, Les Ravières



Plan de nomenclature, 21 février 2023

Municipale responsable : Mme B. Zanon

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La parcelle communale no. 119 - Les Ravières est affectée en zone artisanale (ZA) et gérée comme telle dans le Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions de 1988. Elle ne figure pas dans le dernier Plan d'affectation (PA) Village daté de 2022, qui inclut les zones villages A, village B, zones d'installations publiques et zone agricole (PA Village, 24 octobre 2022).

La ZA est mise en valeur par un projet municipal visant à louer la parcelle en droit de superficie, soumis à un préavis accepté par le Conseil général (Zone artisanale, préavis 01.02.2004). Le Conseil général accepte ensuite de fixer la redevance à CHF 4.- le m², indexable dès 2011 conformément à l'évolution du taux hypothécaire et de l'indexation des prix à la consommation (Demande d'autorisation pour constituer des droits de superficie, préavis 6/11.2006). La ZA, répartie aujourd'hui entre plusieurs superficiants, rapporte à la commune un montant annuel de 28'715.- CHF (2019 – 2024).

La partie Sud-Ouest de la parcelle, sur laquelle prend place le Battoir, reste à disposition de la commune. Elle est sujette à une étude de faisabilité en 2016 en réponse à certains prospects désireux de s'installer dans ce quartier. Cette étude ne donnera pas suite (projet e2i expertises, 1601.1266-119).

Aujourd'hui, pour répondre à des demandes de location pour des places de parking à usage professionnel et privé, ainsi qu'à des plaintes récurrentes concernant le parking sauvage aux alentours de la zone en question, la Municipalité a décidé d'étudier la possibilité de construire un parking sur la parcelle 119 au carrefour du Chemin des Tattettes et du Chemin des Ravières.

Un premier projet avec l'installation de plaques de roulage en matière synthétique avait été proposé à la Municipalité en 2023 par la société Dépannage Automobile La Côte Sàrl. Ce premier projet a servi de base au préavis.

Description des travaux prévus

Le projet consiste à réaliser, du côté du Chemin des Ravières de la parcelle n° 119, un parking avec 14 places pour des véhicules légers (inclus les camionnettes/les fourgonnettes) et 3 places pour des véhicules lourds.

Ces travaux ont les caractéristiques générales suivantes :

- Mise en forme du terrain existant pour la réalisation d'une plateforme permettant de limiter au maximum les mouvements de terrain.
- Réalisation d'un parking avec revêtement bitumineux sur environ 420 m².

- Reprise des eaux de ruissellement afin de les évacuer dans le réseau d'assainissement existant.
- Marquage des places.

Pour information :

- La géométrie du parking a été adaptée afin d'éviter de devoir déplacer le luminaire existant à ce carrefour.
- Compte tenu de la géométrie des lieux, les trois places destinées aux véhicules lourds nécessitent des manœuvres pour sortir et rejoindre la Route principale.

Le détail du projet est représenté sur le plan BY 25-610 SOUM 11 daté du 17 octobre 2025 qui est annexé à ce préavis.

Démarches administratives et frais de gestion de projet

Les prestations géométriques prévues dans le budget comprennent :

- Le dossier d'enquête publique avec le plan du géomètre breveté.
- La mise à jour de la couverture du sol, après travaux, au Registre Foncier.

Les prestations de direction de travaux comprennent :

- L'implantation des éléments géométriques du projet.
- L'organisation et le suivi des travaux.
- Le relevé des travaux exécutés et l'établissement d'un dossier de plans conformes à l'exécution.
- Le contrôle de la facturation et la tenue du budget des travaux.

Coût des travaux

Le montant des travaux de génie civil est basé sur le retour de trois offres demandées à des entreprises spécialisées dans ce type de travaux (Colas Suisse SA, Laurent Membrez SA, Camandona)

Compte tenu du montant des travaux et conformément à la Loi sur les marchés publics c'est la procédure au gré-à-gré qui a été retenue.

Le budget total des travaux est donc de :

Travaux de génie civil (Camandona)	CHF	86'000.00
Marquage et signalisation (Camandona)	CHF	1'500.00
Honoraires direction de travaux (BS&A Bernard Schenk SA)	CHF	4'500.00
Prestations géométriques (BS&A Bernard Schenk SA)	CHF	2'800.00
Divers imprévus (environ 5%).	CHF	5'000.00
Total HT pour exécution	CHF	99'800.00
TVA 8.1%	CHF	8'083.80
Total TTC (arrondi)	CHF	107'885.00

Aspects financiers

L'investissement nécessaire à la réalisation du projet est estimé à **CHF 107'885.-** y compris TVA. Le parking fera partie du patrimoine administratif communal. La durée de vie de l'installation est évaluée à **20 ans** conformément aux directives MCH2, correspondant à un **amortissement annuel de CHF 5'394.-**.

Les revenus d'exploitation dépendront du taux d'occupation dont nous vous présentons deux cas de figures ci-après. Les calculs sont établis sur la base d'une location de place pour véhicules légers à CHF 60.- par mois, et de place pour véhicules lourd à CHF 120.- par mois. La Municipalité se réserve le droit d'adapter les montants aux prix du marché en vigueur.

Taux d'occupation	Revenus mensuels	Revenus annuels	Résultat net après amortissement
100 %	CHF 1'200.-	CHF 14'400.-	env. CHF 9'006.-
50 %	CHF 600.-	CHF 7'200.-	env. CHF 1'806.-

Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entretien, de gestion ou de perception, qui pourraient légèrement réduire le résultat net.

Même avec un taux d'occupation relativement pessimiste de 50 %, le projet demeure financièrement équilibré à long terme, tout en apportant un service utile à la population et aux entreprises locales.

En ce qui concerne le financement, le projet sera financé intégralement par le biais de la trésorerie communale. A noter qu'aucun subventionnement cantonal n'existe pour ce type d'aménagement.

CONCLUSION :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Burtigny

- Vu** le préavis municipal n° 36/2021-2026 – Demande de crédit de 107'885 CHF pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle communale No.119, Les Ravières
- Où** le rapport de la Commission des finances ;
- Où** le rapport de la Commission des travaux
- Considérant** que ce préavis a été porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
- d'accepter le préavis municipal n° 36_2021-2026 – Demande de crédit de 107'885 CHF pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle communale No.119, Les Ravières, surface d'environ 420 m² tel que présenté,
 - d'accorder à la Municipalité un crédit de 107'885 CHF,
 - de prélever le montant sur la trésorerie communale.

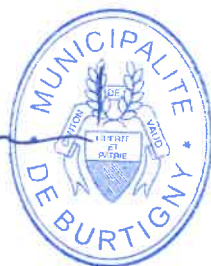
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28.10.2025 pour être soumis au Conseil général de Burtigny

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire



Irène Richard